

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'inaccessibilité de l'arrêt de bus "René Henry" aux PMR.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

L'arrêt de bus « STIB » et « De Lijn » « René Henry », en direction du « CERIA », est situé sur un chemin de terre et de gravier cabossé. Il est difficilement praticable pour les personnes avec des poussettes, les PMR et impraticable pour les personnes en chaise roulante. Pourtant, l'accès aux transports publics est indispensable pour tout citoyen et particulièrement pour les personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer. Personnellement, j'ai encore dû récemment longer le « trottoir », en étant sur la rue René Henry, route dangereuse et fortement fréquentée, avec ma fille de deux ans. Car si ce chemin est d'ordinaire compliqué, il l'est encore plus lorsqu'il pleut, car les innombrables trous forment d'importantes flaques d'eau.

Le deuxième problème est l'accès à l'abribus, très étroit et barré par les racines d'arbres. Il est tout simplement inaccessible, à moins, encore une fois, d'aller sur la route et remonter la bordure du trottoir au niveau de l'abribus.

Cette situation perdure depuis des années. Lorsque j'ai partagé cette expérience sur les réseaux sociaux, j'ai reçu de nombreux témoignages qui appuyaient la difficulté de rejoindre cet arrêt, dont des chutes.

J'aurai ainsi voulu savoir si le Collège a connaissance de ce problème et s'il compte réaménager l'accès de l'arrêt de bus sans que ce soit un parcours du combattant ?

Madame l'Échevine MULLER-HUSCH répond qu'en effet la rue n'est pas adaptée selon les règles. Il semble que depuis des années, la Région tente d'adapter cette rue au trafic local mais il n'y a pas encore de plans concrets, de sorte que la « STIB » a informé le Collège que l'adaptation de l'arrêt de bus a été reporté. Dans le nouveau « Plan communal de Mobilité » qui est en train d'être développé, il est envisagé d'en faire une priorité en réaménageant la rue et surtout le carrefour qui est beaucoup trop grand et dangereux pour les piétons et cyclistes. Dans ce plan, l'aménagement de l'arrêt est également prévu.

G. BORDONARO entend que le trottoir va être réaménagé. L'échevine parle de la route mais il se demande si le trottoir va être praticable pour les PRM.

Madame l'Échevine MULLER-HUSCH répond que le trottoir va être rendu praticable aux PRM. Il existe d'ailleurs un règlement de la « STIB » relatif à l'aménagement des arrêts pour ces personnes. Le Collège intégrera cela dans le réaménagement des trottoirs et du carrefour.

